



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT

JMJ/JPO
N° 2019/58

**INSTAURANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A LA MODIFICATION DU STATIONNEMENT
RUE DU MARECHAL FOCH (ENTRE LA RUE ALPHONSE PALLU ET LA PLACE DE L'EGLISE)**

Le Maire de la Ville du VESINET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal portant réglementation générale de circulation et de stationnement n°332/2008 en date du 31/10/2008,

VU l'arrêté de M. le Maire n°2018/116 du 19 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur Jean-Michel JONCHERAY, Conseiller municipal, en charge de la Sécurité, de la Circulation, du Stationnement, du Développement économique et de l'Emploi,

Considérant la nécessité de réduire la vitesse des véhicules dans la rue du Maréchal Foch,

Considérant que pour permettre la mise en sécurité des usagers, des modifications du stationnement doivent être prises,

ARRETE :

Article 1^{er} :

A compter du mardi 16 juillet 2019, le stationnement sera fixé unilatéralement côté des n°impairs rue du Maréchal Foch, entre la rue Alphonse Pallu et la place de l'Eglise.

Article 2 :

A compter du mardi 16 juillet 2019, une place de stationnement au droit du 30 rue du Maréchal Foch sera réservée à l'arrêt et au stationnement des véhicules de livraison de marchandises.

Article 3 :

La Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, ainsi que tous les agents assermentés de la Ville du Vésinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

La signalisation adéquate sera installée par les services techniques municipaux. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait au Vésinet, le 12/07/2019,

Le Conseiller municipal, par délégation,
en charge de la Sécurité, de la Circulation, du stationnement,
du Développement économique et de l'Emploi,



Jean-Michel JONCHERAY